

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
7<sup>e</sup> Législature

### QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

### REPONSES DES MINISTRES

#### SOMMAIRE

1. Questions écrites (p. 2327).
2. Rectificatifs (p. 2340).

#### QUESTIONS ÉCRITES

*Transports fluviaux (voies navigables).*

1. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le Premier ministre** quelle est finalement la position du Gouvernement en ce qui concerne la réalisation de la liaison Rhin-Rhône. Il constate en effet que des membres du Gouvernement s'expriment d'une manière contradictoire. Cette liaison étant déjà engagée et présentant un intérêt national et européen indéniable, il lui demande si, comme il le croit nécessaire, il poursuivra sur ce point la réalisation du projet de liaison Rhin-Rhône comme le Gouvernement précédent s'y était engagé.

*Sectes et sociétés secrètes (activités).*

2. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur les graves atteintes portées aux libertés individuelles dans notre pays par les agissements de certaines sectes et notamment de la secte « Moon ». Ces associations dont beaucoup, sous couvert d'une doctrine religieuse et humaniste, constituent de véritables empires financiers, attirent de nombreux jeunes à peine âgés de dix-huit ans au moyen d'un conditionnement psychologique intolérable, les soumettant à un travail pénible non rémunéré et assorti de privations de sommeil et de nourriture au point d'en faire des automates ayant perdu toute faculté de jugement personnel, ces traitements s'accompagnent au surplus d'un endoctrinement intensif ayant pour but d'isoler le nouvel adepte et de le dresser contre sa famille et ses anciens amis. Les tribunaux britanniques viennent d'ailleurs de reconnaître que les dirigeants de la secte Moon pratiquaient le lavage de cerveau et brisaient les familles. Sous des apparences respectueuses de la légalité, il s'agit en fait à la fois d'une forme insidieuse d'escroquerie et d'un viol des consciences s'apparentant à l'esclavage, auxquels il convient de faire face par de nouveaux moyens juridiques. Le Médiateur, constatant son impuissance à résoudre les affaires dont il a pu être saisi en la matière, estime qu'une réforme s'impose. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures compte prendre son Gouvernement pour mettre fin à ces pratiques inqualifiables. Il souhaiterait également connaître le résultat des travaux

entrepris sur cette question par le colloque de scientifiques dont le ministre de la santé et de la sécurité sociale avait annoncé la réunion dans une réponse à une question écrite d'un de ses collègues en date du 26 janvier 1981.

*Transports fluviaux (voies navigables).*

3. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, que la commission de la Communauté économique européenne a soumis à diverses reprises au conseil des ministres une proposition permettant d'instituer une procédure de financement direct par le budget de la C.E.E., d'infrastructures de transport reconnues d'intérêt communautaire. Pour l'instant, cette proposition ne semble pas avoir abouti. Il lui demande quelle est la position qu'il compte prendre au nom du Gouvernement français dans ce domaine, et s'il estime que les grandes liaisons fluviales interbassins, dont l'intérêt communautaire semble évident, seraient parmi les premiers projets à être soumis à cette procédure par le Gouvernement au cas où celle-ci serait adoptée.

*Communautés européennes (transports).*

4. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** rappelle à **M. le ministre délégué, chargé des affaires européennes**, que, parmi les politiques communes expressément prévues par le traité de Rome, figure en bonne place la politique des transports. Or, il apparaît, d'après l'ensemble des observateurs, que c'est l'une des politiques les plus en retard. Il lui demande, en conséquence, quelles initiatives il compte prendre pour relancer cette politique commune et, en particulier, s'il n'estime pas indispensable, tout comme la commission des transports du parlement européen unanime sur ce point, de relever la part du budget de la communauté consacrée à ce domaine, notamment pour une participation financière éventuelle de la communauté aux infrastructures de transport.

*Produits manufacturés (emploi et activité).*

5. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** attire l'attention de **M. le ministre de l'Industrie** sur la nécessité d'une restructuration industrielle dans plusieurs secteurs en difficulté, tels que : sidérurgie, construction navale, textile, produits chimiques, automobiles... Il lui demande : 1° si cette restructuration est bien envisagée, et comment elle sera mise en œuvre ; 2° quelles dispositions il entend prendre pour limiter les conséquences sociales de ces mesures.

*Taxe sur la valeur ajoutée (taux).*

6. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre délégué, chargé du budget**, s'il ne lui paraîtrait pas judicieux, pour lutter contre le travail clandestin et le gaspillage, d'appliquer un taux de T.V.A. réduit aux travaux de réparation et aux prestations de service. Il lui rappelle, à cette occasion, qu'au sein de la C.E.E. un taux réduit de T.V.A. est prévu pour de nombreuses prestations agricoles, certains biens de première nécessité et pour les prestations culturelles. Il souhaiterait savoir si une harmonisation entre Etats membres ne lui apparaît pas souhaitable, et s'il envisage d'agir dans ce sens auprès des instances communautaires.

*Communautés européennes (commerce extracommunautaire).*

7. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, sur l'alliance envisagée entre Honda et British Leyland. Il lui demande, si cette information est exacte, quelles conséquences aura, à son avis, cette prise de participation japonaise dans une société européenne, du point de vue de la règle de la concurrence au regard de la vente des automobiles, en France et dans la C.E.E.

*Communautés européennes (propriété industrielle).*

8. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** rappelle à **M. le ministre délégué, chargé des affaires européennes**, que la ville de Strasbourg avait réuni sur son nom un grand nombre de suffrages pour y installer l'office européen des marques, depuis que la France avait proposé, en 1976, d'en faire le siège de cette institution. Il

souhaiterait savoir quand sera prise une décision à cet égard ; ce que compte faire le Gouvernement pour soutenir la candidature française, face à d'autres qui viennent de se faire connaître, comme celle d'Edinbourg, par exemple.

*Entreprises (aides et prêts).*

9. — 6 juillet 1981. — **M. Maurice Cornette** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** de bien vouloir lui préciser les instructions qu'il vient de donner aux trésoriers payeurs généraux pour la mise en place dans chaque département de la procédure de soutien temporaire aux entreprises confrontées à des difficultés de trésorerie et notamment si ce soutien est limité aux entreprises du secteur industriel, d'une part, et dont les effectifs n'excèdent pas cent personnes, d'autre part.

*Banques et établissements financiers (caisses d'épargne).*

10. — 6 juillet 1981. — **M. Henri de Gastines** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que le recrutement du personnel des caisses d'épargne doit être opéré en application des dispositions de l'article 20 du statut du personnel dressé en application des lois des 26 mars 1937 et 24 mai 1951. Cet article prévoit en particulier les dispositions suivantes : « En vue d'exiger du personnel des connaissances générales minima, une épreuve de capacité est imposée par chaque caisse, préalablement à tout engagement d'employé. Cette épreuve est organisée au siège de la caisse intéressée par une commission mixte d'examen. » Il demande : 1° si ces dispositions contraignent la commission mixte d'examen à organiser des concours, l'ordre des candidats admis devant être respecté par le conseil d'administration ; 2° ou si, au contraire, comme pour le personnel communal par exemple, la commission mixte d'examen est chargée de dresser tout simplement une liste d'aptitude valable pour une période précisée par le jury, liste qui permettra au conseil d'administration de choisir parmi tous les candidats inscrits sur la liste ceux qui lui paraîtront réunir les conditions souhaitées au fur et à mesure des besoins de la caisse durant la période précisée ; 3° ou si, au contraire, cet examen d'aptitude ne doit porter que sur les candidats que le conseil d'administration propose au jury, mais dont l'avis défavorable serait un empêchement dirimant pour une nomination.

*Fruits et légumes (champignons).*

11. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gissinger** expose à **Mme le ministre de l'agriculture** que les résultats obtenus par l'I.N.R.A. dans la reconstitution de la truffière française sont satisfaisants. Le bulletin d'information du ministère de l'agriculture n° 935 fait état d'une plantation de 600 arbres dans le Vaucluse dont 400 produisent, d'une dizaine de plantations de noisetiers dans le Lot, d'autres en Dordogne, de quatre plantations dans l'Yonne, dont deux produisent depuis 1977, ainsi que de plantations réalisées dans les Charentes, la Meuse et le Tarn. Il est également mentionné que, pour satisfaire les besoins de l'industrie et de l'exportation, 5000 hectares de plantations seront nécessaires. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les montants des investissements nécessaires aux réalisations des projets à l'étude, les départements retenus pour les implantations envisagées ainsi que les délais nécessaires pour atteindre l'objectif de 5000 hectares de plantations.

*Communes (finances).*

12. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gissinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, les mesures susceptibles d'être prises pour simplifier la procédure administrative en ce qui concerne d'une part, la garantie d'emprunt exigée pour les emprunts contractés par les villes et les communes qui décident d'effectuer des travaux et, d'autre part, la durée souvent trop longue, six à sept mois, nécessaire pour obtenir l'accord de prêt. Il s'agit en effet de laisser au maire, au conseil municipal, l'initiative, la liberté, la responsabilité des emprunts qu'ils veulent contracter.

*Logement (aide personnalisée au logement).*

13. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gissinger** demande à **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** s'il n'envisage pas de prendre des mesures urgentes et qui semblent justifiées, pour obtenir une amélioration des modalités de gestion de l'aide personnalisée au logement en tenant compte éventuellement des conclusions du rapport Delorme.

*Handicapés (politique en faveur des handicapés).*

14. — 5 juillet 1981. — **M. Antoine Gissingier** demande à **M. le ministre de la solidarité nationale** de lui faire le point de l'application de la loi d'orientation en faveur des handicapés : crédits consacrés en 1930 et 1931 à sa mise en œuvre. Il lui demande également de lui faire connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour obtenir une meilleure insertion des handicapés par une meilleure politique de l'emploi et un meilleur reclassement des handicapés.

*Sécurité sociale (cotisations).*

15. — 6 juillet 1981. — **M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset** expose à **M. le ministre du travail** le cas d'une petite société sportive et culturelle qui a mis gratuitement à la disposition d'un de ses sociétaires un local d'habitation dont la société est propriétaire. Cette société a pour but de faciliter des réunions amicales d'esprit sportif (jeu de boules de fort). Il lui demande si l'avantage ainsi accordé à ce sociétaire est redevable d'une cotisation de l'U.R.S.S.A.F.

*Postes et télécommunications (chèques postaux).*

16. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Charles Krieg** attire l'attention de **M. le ministre des P.T.T.** sur la publicité que font actuellement les chèques postaux sur les ondes de la radio et de la télévision. On peut en effet y apprendre que cette administration tient gratuitement les comptes de ses clients, ce qui est en contradiction avec la réalité puisqu'un droit de tenue de compte est annuellement prélevé. Il se demande dans ces conditions si de pareilles affirmations ne sont pas de nature à tomber sous le coup des dispositions législatives réprimant la publicité mensongère.

*Commerce extérieur (boycottage).*

17. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Charles Krieg** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la nécessité de prendre rapidement les mesures concrètes qui s'imposent pour assurer la pleine application des dispositions antiboycott des paragraphes I et II de l'article 32 de la loi n° 77-574 du 7 juin 1977 qui sont devenus les nouveaux articles 187-2 et 415-1 du code pénal, en abrogeant la directive gouvernementale du 9 mai 1980 qui a vidé les articles précités de cette loi de toute substance en autorisant des dérogations.

*Chasse (réglementation : Alsace).*

18. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre Welsenhorn** appelle l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur les restrictions apportées par un arrêté du 24 février 1981 réglementant la chasse photographique et la prise de son, ainsi que la pénétration pédestre dans la réserve nationale de chasse de Markstein. Cet arrêté, par la nature de ses interdictions, porte manifestement atteinte à la liberté de circulation et d'action qui apparaît pourtant pouvoir s'exercer sans dommage sur le territoire d'une réserve nationale de chasse. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir envisager l'abrogation des mesures en cause, lesquelles ont d'ailleurs été prises sans qu'aient été consultées les communes intéressées.

*Automobiles et cycles (commerce et réparation).*

19. — 6 juillet 1981. — **M. Didier Julia** appelle l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur la situation des professionnels du commerce et de la réparation de l'automobile. Les graves difficultés auxquelles sont confrontés les intéressés sont rappelées ci-dessous : taux inadapté de la T.V.A. (17,60 p. 100), laquelle s'avère particulièrement lourde pour les travaux d'entretien et de réparation et pénalise les prestataires de service ; avance de la T.V.A. qui frappe les taxes spécifiques et qui oblige les détaillants en carburant à des avances de trésorerie considérables ; déséquilibre entre l'insuffisance de pompes à essence en zone rurale et la concentration excessive de stations à l'entrée ou à la sortie des agglomérations. Les zones rurales risquent de ce fait d'être privées d'approvisionnement en carburant. Il apparaît important que soit maintenu un réseau indépendant de distribution de carburant auquel soit donnée la possibilité d'acheter le produit à des conditions identiques à celles consenties à certains grands ensembles ; réglementation concernant le brûlage des huiles mal adaptée aux

exigences posées par ce problème. La dissuasion au brûlage doit être recherchée à partir d'une aide de l'Etat afin de relever le prix de reprise des huiles usagées, ce qui constitue la meilleure incitation à la livraison des huiles pour la régénération ; récession du marché intérieur de l'automobile ayant de graves répercussions sur l'existence même de nombreuses entreprises assurant la distribution, la maintenance et la réparation et sur les emplois qu'elles assurent. Une relance de ce marché est à rechercher, notamment par le remplacement du taux majoré de T.V.A. par le taux normal de 17,60 p. 100 et par la déductibilité de la T.V.A. pour les voitures des entreprises utilisatrices, l'extension de cette déduction aux opérations d'entretien et de réparation des véhicules étant par ailleurs à envisager. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'action qu'il envisage de mener, en liaison avec les autres ministres concernés, afin d'apporter une solution aux problèmes économiques et professionnels auxquels sont confrontés les commerçants réparateurs de l'automobile.

*Taxis (réglementation).*

20. — 6 juillet 1981. — **M. Gilbert Gantier** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur l'attitude par le moins critiquable de certains chauffeurs de taxis parisiens qui, sous prétexte qu'il leur est interdit de transporter plus de trois personnes à bord de leur véhicule, n'hésitent pas à refuser à des mères de famille accompagnées de leurs trois enfants, même en bas âge, l'accès de leur taxi. Le respect à la lettre de cette réglementation aboutit à une absurdité flagrante en obligeant ainsi une mère de famille nombreuse à utiliser deux taxis et, par là même, à se séparer de l'un de ses enfants. Il lui demande donc, en conséquence, ce qu'il compte faire pour éviter le renouvellement de ce genre de comportement anti-familial.

*Impôt sur le revenu (quotient familial).*

21. — 6 juillet 1981. — **M. Gilbert Gantier** rappelle à **M. le ministre délégué, chargé du budget**, que d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat (arrêté du 19 juin 1970, n° 75-804) un contribuable peut compter à charge un enfant devenu majeur en cours d'année, tout en déclarant seulement les revenus perçus par l'enfant avant la date de majorité. Mais cet avantage est refusé au contribuable dont l'enfant majeur, étudiant, atteint l'âge de vingt-cinq ans en cours d'année. Dans cette hypothèse le contribuable peut évidemment compter l'enfant à charge mais il doit déclarer la totalité des revenus perçus par l'enfant au cours de l'année considérée. Il lui demande donc s'il n'y aurait pas lieu de procéder à une harmonisation des textes en vigueur.

*Politique extérieure (Irak).*

22. — 6 juillet 1981. — **M. Alain Mayoud** attire l'attention de **M. le ministre des relations extérieures** sur les conséquences du bombardement et de la destruction du centre nucléaire civil de Tamuz, en territoire irakien, par l'aviation israélienne le 14 juin. Il se félicite que l'agression ait été condamnée par le conseil de sécurité de l'O.N.U. et de la position de principe prise par la France à cette occasion. Cette violation caractérisée du droit international est gravissime : elle constitue un degré nouveau dans l'escalade du recours à la force par la nature de la cible choisie. Derrière les déclarations mensongères du gouvernement israélien quant au caractère militaire des installations, déclarations dont l'Agence internationale atomique de Vienne a pu aisément faire justice, se dissimule la volonté maladroite de domination d'une puissance pour qui le développement économique et l'émancipation de la nation arabe constituent un facteur intolérable. Outre sa responsabilité internationale générale, la France est particulièrement concernée par cette opération militaire : par la mort d'un technicien français ; par la mise à l'épreuve de sa crédibilité auprès des nations avec lesquelles des accords de coopération ont été régulièrement signés. L'Irak est en droit d'exiger de nous la mise en œuvre d'une solidarité agissante dans une affaire où sa bonne foi était cautionnée par le contenu même du contrat franco-irakien. En conséquence, il voudrait connaître le détail des mesures de rétorsion que la France ne peut manquer de prendre à l'égard du gouvernement israélien, dont le cynisme s'est toujours nourri de coupables passivités. De plus ne serait-il pas opportun de réaffirmer publiquement notre attachement à un renforcement de la coopération bilatérale, et singulièrement dans le domaine nucléaire civil. Quelles mesures enfin sont à l'étude pour assurer, dans l'avenir, la sécurité des personnels français détachés aux installations concernées.

*Assurance vieillesse : généralités (politique en faveur des retraités).*

23. — 6 juillet 1981. — **M. Alain Mayoud** demande à **M. le Premier ministre** s'il ne lui paraît pas nécessaire que les personnes retraitées, dont l'imposition relative est appelée à se renforcer au sein de la population française puisent par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives, participer à des qualités aux organismes socio-professionnels qui ont à traiter de leurs problèmes : Con-eil économique et social au niveau national, Comité économique et social à celui de la région.

*Enseignement supérieur et postbaccalauréat (établissements : Rhône).*

24. — 6 juillet 1981. — **M. Michel Noir** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que dans le cadre de l'enseignement multico-logique une désaffection est à craindre si l'on considère le nombre insuffisant d'enseignants que ce soit dans les lycées, collèges et universités. Par conséquent, il lui demande si des mesures appropriées ne lui paraissent pas souhaitables afin que cet enseignement de qualité ne soit pas abandonné, notamment en ce qui concerne l'université Lyon-II où 640 étudiants disposent actuellement d'un professeur et de deux assistants seulement.

*Calamités et catastrophes (pluies et inondations : Manche)*

25. — 6 juillet 1981. — **M. Emile Bizet** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur les graves conséquences que vont avoir les inondations actuelles dans la vallée de la Sée et de la Sélune sur la situation financière des agriculteurs concernés. Cette situation est en effet particulièrement perturbée par : le retard important dans les travaux de semis du printemps ; le manque de nourriture pour les vaches laitières et, par voie de consé-quence, la baisse de la production ; les dégâts occasionnés dans les prairies inondées en pleine période de végétation. Il lui demande tout d'abord si, en de telles circonstances, il ne lui paraît pas opportun de reprendre l'examen du dossier d'aménagement de la vallée de la Sée, dont l'étude n'a jusqu'à présent pas abouti. D'autre part, et dans un premier temps, il lui demande également que la région soit déclarée zone sinistrée et que les pouvoirs publics, en liaison avec les organismes professionnels, mettent sur pied un comité destiné à recenser les pertes de production actuelles et futures et à procéder à un inventaire des réserves de fourrage afin de réaliser le plus rapidement possible l'approvisionnement des exploitations les plus touchées. Il souhaite enfin que les agriculteurs sinistrés bénéficient de reports dans le paiement de certaines charges emprunts, mutualité... et de dégrèvements fiscaux.

*Commerce extérieur (Italie).*

26. — 6 juillet 1981. — **M. Alain Mayoud** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, sur le grave préjudice qu'entraîne pour de nombreux industriels français la décision des autorités italiennes d'exiger de leurs importateurs le dépôt préalable d'une somme égale à 30 p. 100 de la contre-valeur en lire des biens importés. Ce dépôt, bloqué trois mois sans intérêt, serait exigé pour la période comprise entre le 23 mai et le 28 septembre 1981. Cette mesure, choquante de la part d'un pays membre de la Communauté économique européenne, n'est pas prise pour la première fois : elle est aujourd'hui d'autant plus brutale que le niveau des taux d'intérêt se situe désormais au plus haut. Parmi les secteurs touchés, celui du textile, habillement, déjà très fragile dans notre pays, va payer un tribut d'autant plus lourd qu'il repose, ainsi que l'illustre la région du Rhône, sur de petites et moyennes entreprises, aux marges déjà très comprimées, voire inexistantes. Il lui demande quelles démarches, voire quelles mesures de rétorsion, sont envisagées pour faire cesser cette situation et en éviter le renouvellement et pour l'immédiat, s'il ne serait pas vivement souhaitable de mettre en place des mécanismes financiers spéci-fiques pour venir en aide aux entreprises concernées.

*Postes et télécommunications (courrier).*

27. — 6 juillet 1981. — **M. Pascal Clément** demande à **M. le ministre des P. T. T.** pourquoi les artisans affiliés à la caisse mutuelle régionale ne bénéficient pas, au même titre que les assurés du régime général, d'une franchise postale pour leur correspondance.

*Budget : ministère (personnel).*

28. — 6 juillet 1981. — **M. Pascal Clément** attire l'attention de **M. le ministre délégué, chargé du budget**, sur la situation des rece-veurs titulaires des impôts au cas où les recettes auxiliaires des impôts seraient supprimées ou déclassées. Il lui demande s'il serait possible de maintenir les receveurs titulaires actuels dans leur poste jusqu'à leur retraite pour leur éviter une perte de revenus.

*Habillement, cuirs et textiles (comme ce extérieur).*

29. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre des relations extérieures** s'il est favorable à l'instau-ration de mesures compensatoires ou anti-dumping à l'égard des Etats-Unis, du fait de la croissance anormale des exportations de textiles américains vers la C. E. E. en général, et vers la France en particulier.

*Automobiles et cycles (commerce extérieur).*

30. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre des relations extérieures** à quelle place se situe l'Espagne parmi les pays de la Communauté constructeurs d'auto-mobiles, et s'il est exact que l'Espagne serait au quatrième rang des constructeurs européens. Il souhaiterait savoir si cette situation lui paraît devoir être prise en considération au moment des nég-o-ciations sur l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun. Il lui demande également quelle sera la politique de la France à cet égard, s'il envisage de protéger le secteur automobile français, déjà parti-ellement démantelé par les exportations japonaises, et quelles mesures il prendra, en liaison avec les autres ministères concernés, pour rétablir la situation, en tenant compte du fait que le groupe japonais Nissan souhaite racheter 37 p. 100 des parts de Motor Iber-ria, de même que General Motors prépare en Espagne la construc-tion d'une gamme de véhicules destinés à la Communauté.

*S. N. C. F. (lignes).*

31. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, s'il est possible d'évaluer, en volume et en valeur, les variations des exporta-tions et des importations françaises, en liaison avec la politique monétaire du Gouvernement américain au cours des derniers mois.

*Communautés européennes (commerce intracommunautaire).*

32. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, que l'Italie a, il y a plusieurs mois, unilatéralement fermé les points frontière affectés au dédouanement des produits sidérurgiques en proven-ance de la C. E. E. Il lui demande si, parallèlement à l'action menée par la Communauté, il entend prendre des contrats avec le Gou-vernement italien pour obtenir l'ouverture de ces points frontière et faire ainsi respecter le principe de libre circulation des marchan-dises dans la Communauté.

*Commerce extérieur (Japon).*

33. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** appelle l'atten-tion de **M. le ministre de l'industrie** sur la réunion qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin entre le conseil européen des fédérations des industries chimiques (C. E. F. I. C.) et l'association de l'industrie chimique japo-naise (Jcia). Compte tenu des difficultés de ce secteur d'activité en France, il lui demande s'il entend accroître la coopération entre la France et le Japon dans ce domaine, et quels aspects pourrait revê-tir cette coopération.

*S. N. C. F. (lignes).*

34. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur la réorganisa-tion de la liaison ferroviaire Zurich—Strasbourg—Luxembourg—Bruxelles, et en particulier sur la suppression des Trans-Europ-Express *Iris* Bruxelles—Strasbourg, le matin, et en sens inverse le soir. Le remplacement des T. E. E. par d'autres voitures de

confort identique, mais accessibles sans supplément aux voyageurs de première et seconde classe, est parfaitement justifiable par des raisons de rentabilité; toutefois, ces raisons ne justifient pas la suppression de la liaison Bruxelles-Strasbourg le matin, à l'heure de circulation du T. E. E. Il lui demande s'il envisage d'agir auprès de son homologue belge afin que cette liaison soit rétablie rapidement, et en tout état de cause avant l'été 1982, comme cela a été envisagé.

*Communautés européennes (circulation routière).*

35. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, s'il est exact qu'une infraction au code de la route sanctionnée dans un des pays de la Communauté, puisse faire l'objet d'une autre condamnation pour le même motif dans le pays du conducteur. Il souhaite savoir si de telles affaires, qui semblent s'être produites en Allemagne fédérale, ont également eu lieu en France au cours des deux dernières années; quels Etats ont signé la convention européenne de 1972 dont l'objet est de permettre la répression même par delà les frontières, des infractions au code de la route, et quand l'ensemble des Etats auront, selon toute vraisemblance, ratifié cette convention; quelle action il envisage d'avoir pour qu'une infraction ne puisse être sanctionnée deux fois pour le même motif.

*Impôt sur le revenu (bénéfices agricoles).*

36. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre Weisenhorn** rappelle à **M. le ministre délégué, chargé du budget**, que les dispositions de l'article 6 de la loi de finances pour 1981 n° 80-1094 du 30 décembre 1980 permettant aux entreprises industrielles, commerciales ou artisanales de déduire de leur résultat imposable une somme égale à 10 p. 100 de leurs investissements n'ont pas été étendues aux entreprises agricoles et horticoles. Il lui demande de bien vouloir étudier, dans un esprit de logique et d'équité, la possibilité d'appliquer cette mesure à l'agriculture, afin de faire cesser un état de choses particulièrement discriminatoire pour les exploitants agricoles et horticoles.

*Impôt sur le revenu (bénéfices agricoles).*

37. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre Weisenhorn** rappelle à **Mme le ministre de l'agriculture** que les dispositions de l'article 6 de la loi de finances pour 1981 n° 80-1094 du 30 décembre 1980 permettant aux entreprises industrielles, commerciales ou artisanales de déduire de leur résultat imposable une somme égale à 10 p. 100 de leurs investissements n'ont pas été étendues aux entreprises agricoles et horticoles. Il lui demande de bien vouloir étudier, dans un esprit de logique et d'équité, la possibilité d'appliquer cette mesure à l'agriculture, afin de faire cesser un état de choses particulièrement discriminatoire pour les exploitants agricoles et horticoles.

*Etablissements d'hospitalisation, de soins et de cure (personnel).*

38. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre de la santé**: 1° si un médecin peut être radié du corps des praticiens du cadre hospitalier, régi par le décret n° 78-257 du 8 mars 1978, sans être déferé devant le conseil national de discipline; 2° si le licenciement prévu par l'article 82 du décret précité présente un caractère disciplinaire et ne peut être prononcé qu'au terme d'une procédure de même nature, entraînant une décision individuelle; 3° si une telle mesure administrative peut être prise sans être motivée, conformément aux dispositions de la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979.

*Accidents du travail et maladies professionnelles (cotisations).*

39. — 6 juillet 1981. — **M. Michel Barnier** expose à **M. le ministre de la santé** qu'en application d'un arrêté ministériel du 23 décembre 1980, le taux des cotisations d'accident du travail dont sont redevables les employeurs des moniteurs de ski de fond a été porté de 5,9 p. 100 à 25 p. 100. Cette décision a suscité une vive émotion auprès des intéressés, d'autant plus que les moyens de ces organisa-

tions sont très faibles et que le ski de fond n'est pas l'un des sports les plus dangereux. En conséquence, il lui demande s'il n'estimerait pas nécessaire de rapporter la décision résultant de l'arrêté ministériel du 23 décembre 1980 susvisé, en vue de remédier à une situation particulièrement préoccupante.

*Lait et produits laitiers (lait).*

40. — 6 juillet 1981. — **M. Alain Madelin** fait part à **Mme le ministre de l'agriculture** des problèmes conjoncturels rencontrés par le secteur laitier. Les producteurs demandent, à juste titre, la répercussion intégrale de la hausse de 12,67 p. 100 décidée à Bruxelles. D'autre part, le marché des produits laitiers reste fragile par suite des tracasseries administratives, notamment sur le plan sanitaire, du refus de certains pays européens à appliquer la préférence communautaire et du refus d'augmenter les restitutions, sans compter les montants compensatoires monétaires qui avantagent nos partenaires. Ainsi il lui demande de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour permettre, d'une part, aux producteurs de lait d'obtenir ce qui leur est dû, sans compromettre l'avenir de l'industrie laitière, avec la mise en place, par exemple, d'une grille annuelle de prix, et pour supprimer, d'autre part, la concurrence déloyale dont est victime notre industrie laitière.

*Enseignement secondaire (examens, concours et diplômes).*

41. — 6 juillet 1981. — **M. Alain Madelin** fait part à **M. le ministre de l'éducation nationale** de l'inquiétude et de l'énui des parents d'élèves de l'enseignement privé à la suite des consignes données par le syndicat national des instituteurs appelant à boycotter les professeurs et les élèves des écoles privées lors de l'attribution du brevet des collèges. Le refus d'examiner les dossiers émanant des écoles privées constitue une atteinte grave à la liberté de l'enseignement et une attitude dangereuse pour l'avenir par le mépris ainsi affiché aux lois régissant la République et, plus particulièrement, à la loi du 25 novembre 1977 relative à la liberté de l'enseignement. Il lui demande donc de bien vouloir prendre toutes les dispositions afin de permettre aux jeunes Français de passer leurs examens dans des conditions normales de liberté et d'équité et de faire respecter le libre choix de l'enseignement voulu par le législateur.

*Postes et télécommunications (courrier).*

42. — 6 juillet 1981. — **M. Alain Madelin** fait part à **M. le ministre des P. T. T.** de sa vive inquiétude devant l'accroissement des charges que représente, pour les hebdomadaires d'information de province, l'augmentation automatique des tarifs d'expédition postale des journaux, qui atteignent des taux susceptibles de mettre en péril l'équilibre financier d'entreprises de presse parmi les plus modestes. Celles-ci font justement valoir que leurs journaux sont d'un faible grammage, distribués sur de très courtes distances et qu'ils représentent un trafic minime. En conséquence, il lui demande de bien vouloir mettre en œuvre une révision de la grille de tarification qui tienne un juste compte de ces éléments. Dans l'attente d'un nouvel examen, il lui demande également un sursis à l'application automatique de l'augmentation tarifaire programmée au 1<sup>er</sup> juin 1981.

*Politique extérieure (Sahara occidental).*

43. — 6 juillet 1981. — **M. Alain Mayoud** demande à **M. le ministre des relations extérieures** de bien vouloir préciser l'attitude que la France compte adopter à l'égard du conflit du Sahara occidental; en particulier, s'il est envisagé d'intervenir auprès des parties en présence pour favoriser l'instauration de négociations et si la France est favorable à une reconnaissance officielle de la République arabe sahraoui démocratique.

*Enseignement supérieur et postbaccalauréat (étudiants).*

44. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Bernard Cousté** fait part à **M. le ministre de l'éducation nationale** de l'étonnement qu'il a ressenti à la lecture de la réponse apportée le 22 mai 1981 par **Mme le ministre des universités** à sa question n° 43056 du 23 février 1981. Selon cette réponse, en effet, le problème évoqué dans la question n° 43056 ne relèverait pas de la compétence du Parlement précisée par l'article 34 de la Constitution du 4 octobre 1958. Or, il constate que la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 (loi d'orientation de

l'enseignement supérieur) et les modifications qui y ont été apportées par la suite ont bien été de la compétence du Parlement. Il ne s'explique donc pas pourquoi, en vertu du principe du parallélisme des formes, le problème évoqué par sa question écrite ne serait pas de la compétence du Parlement. D'autre part, il ne paraît pas possible d'affirmer que les conflits de dates entre un examen et une réunion de conseil à participation étudiante sont limités à des cas tout à fait exceptionnels, le conflit s'étant élevé à plusieurs reprises, comme il était indiqué dans la question écrite du 23 février 1981. Il lui demande donc s'il pense pouvoir tenir compte de sa proposition de loi en vertu de laquelle les examens périodiques et terminaux ne pourront avoir lieu qu'en dehors des dates retenues pour les réunions de conseil à participation étudiante.

*Etrangers (étudiants).*

45. — 6 juillet 1981. — **M. Adrien Zeller** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur la situation difficile des enfants d'immigrés qui ne peuvent pas obtenir de bourses d'enseignement supérieur alors que leurs parents, en tant que contribuables, financent ces mêmes bourses pour les étudiants français. Il lui demande donc quelles mesures pourraient être envisagées afin qu'à niveau de capacité et de scolarité égal leur soient systématiquement ouverts les mêmes droits aux bourses de l'enseignement supérieur qu'aux étudiants de souche française.

*Electricité et gaz (tarifs).*

46. — 6 juillet 1981. — **M. Adrien Zeller** expose à **M. le ministre de l'industrie** que, compte tenu des dispositions formelles de la loi du 5 décembre 1951, une clause contenue dans les conditions générales de fourniture aux clients d'un produit tel que le gaz, à savoir « que l'avance sur consommation n'est pas productive d'intérêts pour l'abonné », semble contraire aux termes des articles 1<sup>er</sup> et 4 de la loi susvisée. En effet, les relations d'une société anonyme inscrite au registre du commerce interviennent dans le cadre normal de la vente prévue par les articles 1582 et suivants du code civil, et par conséquent la loi du 5 décembre 1951 tendant à réglementer la pratique des arrhes en matière de vente mobilière lui sont applicables. Il lui demande donc de bien vouloir préciser si, compte tenu de la situation existant en matière de vente de gaz, une telle clause n'est pas illégale en tant qu'elle ajoute que l'avance sur consommation n'est pas productive d'intérêts pour l'abonné.

*Enseignement secondaire (examens, concours et diplômes).*

47. — 6 juillet 1981. — **M. Emile Bizet** rappelle à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'aux termes du décret n° 80-715 du 11 septembre 1980, le brevet des collèges est attribué par un jury au vu des résultats du contrôle continu ou au vu des résultats d'un examen. Ces dispositions sont expressément prévues comme devant s'appliquer aux élèves des collèges privés sous contrat comme aux élèves des établissements publics. Or un syndicat d'enseignants a demandé à ses adhérents, appelés à participer aux jurys pour l'attribution du brevet des collèges, de ne pas examiner les dossiers des élèves des écoles privées. De telles consignes constituent manifestement une discrimination inqualifiable à l'égard de l'enseignement privé et lésent gravement les élèves qui seront concernés. Il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin que soit appliquée sans exclusive la réglementation prévue et permettre de ce fait aux enfants fréquentant les établissements d'enseignement privé d'obtenir le brevet des collèges dans des conditions identiques à celles envisagées à l'égard des élèves de l'enseignement public.

*Cérémonies publiques et fêtes locales (14 juillet : Bas-Rhin).*

48. — 6 juillet 1981. — **M. André Durr** appelle l'attention de **M. le ministre de la défense** sur la requête qu'il avait adressée aux autorités militaires de la 6<sup>e</sup> région en vue d'obtenir la participation du contingent à un défilé qu'il souhaitait voir organisé à Illkirch-Graffenstaden le dimanche 12 juillet en vue de célébrer la fête nationale. Les autorités concernées n'ont pas été en mesure de répondre favorablement à sa requête, du fait que les cérémonies organisées dans la garnison de Strasbourg doivent obligatoirement avoir lieu le 13 juillet après l'heure normale de fin de travail. Matériellement, la totalité des unités de la garnison défilant à Strasbourg, une semblable manifestation ne pouvait être organisée

au jour et à l'heure indiqués dans la commune sus-indiquée. Ainsi une population particulièrement attachée aux manifestations républicaines et patriotiques organisées habituellement lors de la fête nationale se trouvera injustement pénalisée. En conséquence, il lui demande s'il ne lui apparaît pas opportun à l'avenir de donner une plus grande latitude aux autorités militaires locales quant à l'organisation de manifestations de ce type.

*Handicapés (insertion professionnelle et sociale).*

49. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gissingner** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur les difficultés d'application du contenu du décret n° 78-104 du 25 janvier 1978 relatif aux équipes de préparation et de suite du reclassement des personnes handicapées. Il lui demande les mesures susceptibles d'être prises, notamment sur le plan financier, pour faciliter l'insertion professionnelle des salariés handicapés.

*Taxe sur la valeur ajoutée (taux).*

50. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gissingner** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur le problème de la T.V.A. perçue sur l'ensemble des véhicules que peuvent acquérir les personnes handicapées titulaires de la carte d'invalidité au taux de 80 p. 100 ou plus et lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement envisage dans les mois à venir un abaissement de ce taux de T.V.A.

*Transports aériens (personnel).*

51. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gissingner** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur la situation des élèves pilotes de ligne reçus en 1974 et 1975 avec succès aux concours de l'école nationale de l'aviation civile, qui sont à l'heure actuelle sans emploi, et lui demande les mesures envisagées pour procurer un emploi aux élèves pilotes actuellement en chômage.

*Enseignement (fonctionnement : Alsace).*

52. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gissingner** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les conclusions récentes de l'enquête menée par la Cour des comptes au chapitre « Education » du rapport 1981 concernant l'académie de Strasbourg. Il s'étonne d'y apprendre que l'académie alsacienne bénéficie d'une subvention de fonctionnement largement inférieure à celle de sa voisine, l'académie de Besançon. Cette même académie souffre d'un déficit de 213 emplois par rapport au barème ministériel établi en 1980 pour ce qui concerne les personnels ouvriers, de service, médico-sociaux et de laboratoire. Le pourcentage de personnel administratif y est inférieur de moitié à celui de l'académie de Paris. Il s'étonne d'une telle disparité entre les académies; il lui demande de lui en faire connaître les raisons, ainsi que les mesures qu'il entend prendre pour remédier à cette inégalité préjudiciable à la scolarisation des enfants alsaciens.

*Taxe sur la valeur ajoutée (taux).*

53. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gissingner** rappelle à **M. le ministre chargé du budget** que la T.V.A. aux taux majorés frappant les produits de luxe s'applique actuellement aux voitures automobiles. Il lui demande un abaissement de ce taux, auquel devrait se substituer le taux normal ce qui constituerait une aide à l'industrie automobile qui connaît de sérieuses difficultés. Il lui fait d'ailleurs remarquer que la voiture, longtemps considérée comme un objet de luxe, est à présent devenue pour la majorité des salariés un outil de travail.

*Etrangers (politique à l'égard des étrangers).*

54. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gissingner** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, de bien vouloir lui faire connaître la politique qu'il entend suivre à l'égard des ressortissants étrangers se trouvant actuellement en France où ils sont souvent venus clandestinement et qui sont dépourvus de titre régulier de séjour et de carte de travail.

*Aménagement du territoire (contrats de pays).*

55. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gisinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire**, de bien vouloir lui faire connaître le bilan de la politique des contrats de pays. Il lui demande également de lui faire savoir s'il compte poursuivre cette politique des contrats de pays et dans l'affirmative, il désirerait connaître les mesures susceptibles d'être prises pour permettre le financement, la poursuite et le développement de cette politique, la dotation du F.I.D. R. pour 1981 n'ayant progressé hélas que de 4 p. 100 par rapport au budget 1980.

*Assurance vieillesse : généralités (majorations des pensions).*

56. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gisinger** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** si elle envisage, pour tenir compte de l'inflation, d'augmenter l'allocation dite : « majoration pour conjoint à charge ».

*Enseignement secondaire (personnel).*

57. — 6 juillet 1981. — **M. Antoine Gisinger** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation des principaux de collège ex-directeurs de C.E.G. qui semblent ne pas pouvoir bénéficier des mêmes salaires que les principaux de collège ex-directeurs de C.E.S. Si tel est le cas, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures susceptibles d'être prises pour mettre fin à une telle discrimination.

*Libertés publiques (atteintes à la vie privée).*

58. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Charles Krieg** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur une publicité qui paraît régulièrement dans la presse et que l'on pouvait encore lire dans un journal hebdomadaire paru le 29 mars 1981, publicité ainsi rédigée : « Micro espion — pas plus gros qu'une boîte d'allumettes, il transmet sans fil toutes conversations, bruits en provenance du lieu où il est dissimulé — portée 50 à 100 mètres à travers murs, cloisons... réception sur n'importe quel poste radio emportant la FM... etc. ». En d'autres termes, espionnez en toute quiétude votre femme, votre mari, votre employeur, votre voisin... Comme il semble bien que de tels procédés constituent une intolérable atteinte à la liberté d'autrui ainsi qu'au secret de sa vie privée, deux questions se posent : tombent-ils sous le coup de la loi. Des poursuites ont-elles été ou seront-elles engagées à l'encontre de ces annonceurs.

*Etrangers (élèves).*

59. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Charles Krieg** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le fait que les conseillers d'orientation dans les centres d'information et d'orientation parisiens ont reçu cette année — comme les années précédentes — beaucoup de jeunes étrangers non francophones, réfugiés politiques ou enfants de migrants venus en France dans le cadre du regroupement familial. Ces enfants escomptent, légitimement, poursuivre leurs études en France. Les C.I.O. parisiens ont reçu tous les enfants et les familles qui souhaitent une scolarisation, et ont rempli pour chacun une fiche de liaison destinée aux services de la scolarité chargés de l'affectation. Or, il apparaît que de nombreuses familles reviennent au C.I.O. après d'interminables démarches et que, par ailleurs, des échos alarmants parviennent des services sociaux. Une information récente faisait état de soixante-deux élèves (soit l'effectif de quatre classes de ce type, sans affectation, ce chiffre ne pouvant qu'augmenter au fur et à mesure des nouvelles arrivées. L'inquiétude dans les C.I.O. parisiens est d'autant plus vive que cette situation paraît reproduire celle de l'année scolaire dernière au cours de laquelle près d'une centaine d'enfants n'ont pu être scolarisés. Le cas des enfants de plus de seize ans semble particulièrement dramatique, puisque leur situation ne serait même pas examinée. La scolarisation et l'acquisition d'une formation professionnelle de ces adolescents paraît pourtant une condition indispensable à leur intégration dans le pays d'accueil. Cette non-scolarisation entraîne pour ces enfants et leurs familles de lourdes conséquences : aggravation des difficultés d'adaptation pour les jeunes (avec tous les risques de marginalisation), amputation du pouvoir d'achat des familles qui ne perçoivent plus les allocations familiales, etc. Par ailleurs, pour ceux qui ont pu être scolarisés,

les conditions de cette scolarisation sont le plus souvent inadaptées aux différentes situations. Les classes dites pour élèves non-francophones sont trop nombreuses et n'existent qu'au niveau 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> C.P.P.N. La solution à ce grave problème ne réside pas dans le bourrage des rares classes existantes, mais dans la création d'un nombre suffisant de classes d'accueil à faible effectif, capables de recevoir à tout moment de l'année des élèves de tous niveaux scolaires et de tous âges, dotées de moyens suffisants pour utiliser les techniques pédagogiques réellement formées pour faire face aux difficultés spécifiques de cette population scolaire. Les services ont été alertés à plusieurs reprises de cette situation. Or, on constate que cette année encore les solutions adoptées sont très loin d'être à la mesure des besoins. Il est difficile d'admettre le perpétuel renouvellement de ces situations dramatiques. Il est souhaitable que les services puissent donner suite aux demandes formulées. Il lui demande dès lors les mesures qu'il compte prendre rapidement pour apporter une solution à ce problème.

*Baux (baux d'habitation).*

60. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Charles Krieg** appelle l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur les difficultés que peuvent rencontrer les coopérateurs pour éviter d'encourir la déchéance du droit de maintien dans les lieux pour défaut d'occupation de ceux-ci lorsqu'ils sont locataires d'un immeuble ancien entrant dans le cadre des dispositions de l'article 10 (§ 2) de la loi du 7 septembre 1948 complétée par l'article 8 du décret n° 53-700 du 9 août 1955. Il souligne, en effet, que le nouveau régime des congés tel que défini par le décret n° 78-572 du 25 avril 1978 ne permet pas aux agents servant en coopération de justifier d'une durée d'occupation des locaux de six mois au moins (durée non continue) pour une période de trois années, puis que les droits à congés sont limités à cinquante jours pour dix mois de présence outre mer. Les coopérateurs sont dès lors contraints de soumettre aux tribunaux les différends survenus avec leurs propriétaires, ce qui entraîne pour eux des procès longs et coûteux. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour apporter une solution à ces difficultés.

*Ordre public (attentats : Paris).*

61. — 6 juillet 1981. — **M. Pierre-Charles Krieg** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur l'état actuel de l'information ouverte à la suite de l'attentat dirigé contre la synagogue de la rue Copernic et plus particulièrement sur l'enquête entreprise par un journal parisien et les révélations que ce dernier vient de faire. Sans nullement vouloir se prononcer sur le crédit qu'il convient de leur accorder, il ne peut s'empêcher de constater que les éléments ainsi fournis présentent toutes les caractéristiques de présomptions graves et qu'il est impossible de ne pas les prendre en considération, ne serait-ce que pour en vérifier le degré de véracité. Compte tenu par ailleurs du retentissement qu'eut cet attentat et de l'émotion légitime qui s'en est suivie dans toutes les couches de la population, il considère qu'il serait souhaitable que les autorités publiques fassent d'urgence le point de la situation et apportent ainsi la preuve de l'intérêt qu'elles accordent à la recherche de la vérité pour aboutir au châtiement des coupables.

*Personnes âgées (politique en faveur des personnes âgées).*

62. — 6 juillet 1981. — **M. Claude Labbé** appelle l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur la situation des personnes âgées que leur état de santé contraint à être pensionnaires de maisons de retraite ou d'établissements hospitaliers. Il lui signale avant tout la regrettable discrimination faite entre un adulte jeune et une personne âgée de plus de soixante-cinq ans atteints l'un comme l'autre d'une maladie longue à guérir ou à stabiliser. Alors que l'adulte jeune bénéficie d'une prise en charge à 100 p. 100 par la sécurité sociale jusqu'à guérison ou stabilisation complète de sa maladie, sans limitation de durée, la personne âgée ne peut prétendre à cette même protection que pendant une période limitée (variable selon les caisses régionales d'assurance maladie, ce qui est déjà profondément injuste) et doit par la suite assurer personnellement le coût des soins qui lui sont nécessaires (à raison d'environ 6 000 francs par mois). D'autre part, l'hospitalisation des personnes âgées dont l'état physique ne leur permet pas de vivre à domicile ou dans une maison de retraite non équipée médicalement se fait dans des établissements de long séjour, c'est-à-dire dans des hospices, appelés fort heureusement à disparaître, ou dans des maisons de cure médicale appelées à remplacer ceux-ci. Or, dans certains de ces hospices les effectifs des personnels soignants sont

manifestement insuffisants. Par ailleurs, la sécurité sociale n'assure aucune participation financière lorsque les établissements, en cause disposent de locaux vétustes et jugés mal équipés. Les pensionnaires sont donc tenus d'assurer la totalité des frais de séjour. Il est donc de stricte équité que les personnes âgées cessent d'être pénalisées sur le plan financier, en attendant le remplacement, qui doit être accéléré, des hospices par des maisons de cure médicale. En ce qui concerne les maisons de retraite, il apparaît important que celles-ci puissent continuer à héberger des personnes âgées cessant d'être valides, par l'installation d'une section de cure médicale disposant d'un personnel soignant qualifié et suffisamment nombreux, de façon à permettre aux personnes en cause de finir leurs jours dans un milieu familial. Enfin, l'hospitalisation des personnes âgées pose à celles-ci et à leurs familles de graves problèmes de financement. C'est pourquoi il apparaît opportun que les personnes âgées qui sont hospitalisées ou pensionnaires de centres de soins soient traitées financièrement comme le sont tous les autres assurés sociaux; que la prise en charge de la sécurité sociale englobe la totalité des soins médicaux dispensés aux malades, ne laissant à ceux-ci que le paiement du coût d'hébergement, c'est-à-dire dans des conditions identiques à celles pratiquées dans les maisons de retraite; qu'en cas d'intervention de l'aide sociale la totalité des économies de la personne âgée ne soit plus utilisée et bloquée par l'établissement hospitalier, mais qu'une partie de celle-ci reste à sa disposition; que les biens immobiliers ne soient plus hypothéqués lors que leur valeur est inférieure à 200 000 francs. Il lui demande de bien vouloir faire étudier la situation des personnes âgées ne pouvant plus vivre à leur domicile et, compte tenu des observations présentées en ces sens, prendre les dispositions nécessaires pour donner aux différents problèmes d'ordre médical, psychologique et financier auxquels elles sont confrontées les solutions qui s'imposent.

#### *Communes personnelles.*

63. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que la situation des rédacteurs de mairie en fonctions avant le 15 novembre 1978, date de création du grade d'attaché communal, mérite une attention particulière. En effet, les rédacteurs ne peuvent plus être nommés dans le grade de chef de bureau et le grade de rédacteur-chef créé en compensation correspond à une perte d'indice de l'ordre de 45 points. Dans le cadre du respect des droits acquis et à titre de mesure transitoire, il lui demande de lui indiquer s'il ne serait pas possible d'envisager les deux mesures suivantes: 1° promotion des rédacteurs en fonctions le 15 novembre 1978 dans le nouveau grade de rédacteur-chef, dès qu'ils atteignent le 8<sup>e</sup> échelon du grade de rédacteur (indice brut 377); ils seraient alors nommés éventuellement dans le 1<sup>er</sup> échelon de rédacteur-chef (indice brut 334); 2° promotion des rédacteurs en fonctions le 15 novembre 1978 mais titulaires du D.E.S.A.M. (diplôme d'études supérieures d'administration municipale) dans le grade d'attaché communal.

#### *Anciens combattants et victimes de guerre (Alsaciens).*

64. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre des anciens combattants** que la section féminine des incorporés de force de la Moselle a rappelé récemment que les jeunes filles d'Alsace-Lorraine (départements Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle) nées entre les années 1923 à 1926 et incorporées de force dans les unités paramilitaires de la Wehrmacht demandent à être traitées comme les jeunes gens de ces départements qui subissent le même sort. Pour cette raison, la section réclame, pour le temps passé au « Reichsarbeitsdienst » la même attestation que celle dont bénéficient les hommes, à savoir: « A été incorporé de force au R.A.D. », au lieu du qualificatif erroné: « Personne contrainte au travail en pays ennemi ». Compte tenu de l'intérêt de cette affaire, il lui demande de lui indiquer quelles sont les suites qu'il est possible d'y donner.

#### *Energie (politique énergétique): Bretagne.*

65. — 6 juillet 1981. — **M. Charles Miossec** appelle l'attention de **M. le ministre délégué, chargé de l'énergie**, sur le grave déficit en énergie électrique qui pénalise la Bretagne, celle-ci devant importer environ les trois quarts de son électricité. L'ampleur de ce déficit constitue pour les Bretons un réel sujet d'inquiétude, car ils savent que de la satisfaction de leurs besoins énergétiques dépendront le développement économique de leur région, le maintien et la fixation de la population, la résorption du chômage. Il lui

demande, en conséquence, à un moment où l'incertitude pèse sur un certain nombre de projets relevant de la politique énergétique de la France: 1° si, afin de suppléer au « gel » de la centrale nucléaire de Plogoff, le Gouvernement envisage la construction d'une autre centrale nucléaire en Bretagne; 2° si, conformément aux promesses du précédent Gouvernement, seront poursuivies et accélérées les études tendant à la construction d'une nouvelle centrale marémotrice en baie du mont Saint-Michel; 3° si le Gouvernement envisage d'amplifier le programme de mesures arrêté le 16 juillet 1980 en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables en Bretagne (biomasse, solaire direct, vent et houle).

#### *Enseignement (politique de l'éducation).*

66. — 6 juillet 1981. — **M. Charles Miossec** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la précarité de la situation actuelle de l'école libre en France et lui rappelle que des figures éminentes du socialisme humaniste telles que Jean Jaurès et François Mitterrand ont été formées dans des écoles privées. En ce qui concerne la place qui devrait avoir dans l'avenir l'école libre, quelques propos semi-officiels ont été émis, qui ont laissé supposer qu'au plus haut niveau de l'Etat un double langage était tenu en fonction de l'interlocuteur du moment. Cette impression n'a fait qu'accroître la perplexité et l'inquiétude. Or, aucune déclaration d'intention depuis la formation du Gouvernement n'est venue éclairer le débat ditus qui s'est amorcé depuis quelques semaines. En conséquence, il lui demande: 1° si la majorité socialiste qui est aujourd'hui celle de la France, forte d'un succès qui lui permet de détenir tous les postes de l'exécutif et de dominer le législatif, affirmera le visage de la tolérance et du respect de la diversité dont elle se réclame si ouvertement; 2° si le Gouvernement peut s'engager dès à présent à jouer pleinement le jeu du pluralisme dans le domaine de l'enseignement; 3° s'il n'aura pas recours à des artifices de procédure qui entraveront, dans la pratique, le fonctionnement de l'école libre, au niveau notamment du maintien des subventions, de l'aménagement des horaires, des garanties de travail pour les maîtres, du prix de la scolarité. Le Gouvernement de la France, sur tous ces points, a un devoir de clarté s'il veut vraiment que la République soit l'affaire de tous.

#### *Politique extérieure (Liban).*

67. — 6 juillet 1981. — **M. Michel Noir** attire l'attention de **M. le ministre des relations extérieures** sur le problème de la politique menée par la France avec le Liban. Il lui demande ce que pense le Gouvernement français de la situation actuelle du Liban et ce qu'il envisage de faire au plan diplomatique pour défendre les intérêts du peuple libanais et garantir le maintien de la paix dans ce pays.

#### *Handicaps (politique en faveur des handicapés).*

68. — 6 juillet 1981. — **M. Germain Sprauer** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé** sur les améliorations importantes introduites par la loi du 30 juin 1975 relative à la protection des handicapés. Il semblerait que suite à divers contacts qu'il a eus avec des responsables de l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (U.N.A.P.E.L.), tous les décrets d'application relatifs à cette loi ne soient pas encore parus et que par ailleurs certaines dispositions de cette loi ne soient pas suivies d'effets, avec la rigueur souhaitable. Il lui demande s'il compte veiller à une parution rapide des décrets d'application de cette loi et à sa mise en œuvre intégrale.

#### *Impôts locaux (taux professionnels).*

69. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur les conditions d'application des allègements sur la taxe professionnelle dont peuvent bénéficier certaines entreprises depuis plusieurs années. Ces allègements, liés à une volonté d'écrêtement pour éviter les écarts trop importants résultant de la réforme, sont parfois interprétés restrictivement par les services administratifs. Notamment lorsqu'une entreprise, bénéficiant en 1979 d'un droit à écrêtement, change de local et reprend un local strictement identique situé dans une commune voisine, il souhaiterait savoir si le droit à écrêtement est conservé.

*Expropriation (indemnisation : Moselle).*

70. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur les conditions dans lesquelles sont effectuées les expropriations dans le département de la Moselle. En effet, lorsque les services de l'équipement agissent au nom de l'Etat ou de collectivités locales (départements ou communes), les prix proposés après consultation du service des domaines sont systématiquement inférieurs à la réalité et il semblerait que les tribunaux relèvent d'environ 25 p. 100 le montant des indemnités auxquelles ont droit les expropriés. Il s'ensuit bien évidemment que les propriétaires menacés d'expropriation recourent aux tribunaux pour faire reconnaître leurs droits, ce qui est à l'origine de retards importants et donc de coûts supplémentaires pour les travaux réalisés. Ces coûts sont presque toujours beaucoup plus importants que les sommes en litige pour l'indemnisation des expropriations. Pour cette raison, il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer s'il lui paraît normal que l'administration propose presque systématiquement des indemnités d'expropriation inférieures aux montants réels reconnus par les tribunaux. De plus, il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer s'il lui serait possible de faire réaliser une étude comparative sur l'ensemble des prix d'expropriation proposés sur une période donnée en Moselle et des rajustements de prix résultant des décisions de l'autorité judiciaire. En outre, il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible d'envisager des mesures pour accélérer le règlement des indemnités d'expropriation.

*Mutualité sociale agricole (accidents du travail et maladies professionnelles : Moselle).*

71. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **Mme le ministre de l'agriculture** que lors de son assemblée générale du 28 avril 1981, la caisse d'assurance accidents agricole de la Moselle a adopté une motion relative à l'harmonisation progressive des bases d'indemnisation « accidents du travail » des assurés non salariés avec celles retenues pour les travailleurs salariés. La motion indique notamment : « Les délégués de la caisse d'assurance accidents agricole de la Moselle, réunis en assemblée générale le mardi 28 avril 1981, constatent avec satisfaction que la nouvelle loi d'orientation agricole pose le principe de la parité des agriculteurs avec les autres catégories sociales dans le domaine de la protection sociale, estiment que ce principe a une portée générale et qu'il doit être admis également au niveau du régime local d'assurance accidents agricole en vigueur dans les départements du Rhin et de la Moselle, demandent en conséquence qu'il soit procédé dans un délai raisonnable à une harmonisation progressive des bases de calcul des prestations en espèces « accident du travail » versées aux deux catégories de ressortissants du régime. » Compte tenu de l'intérêt particulier du problème évoqué, il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer quelles sont les suites qu'il lui est possible d'y donner.

*Voirie (routes : Moselle).*

72. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que, par question écrite n° 38014, il a attiré l'attention de son prédécesseur sur les inconvénients liés à l'absence de réglage des feux tricolores à l'intersection du chemin départemental 1 et du chemin départemental reliant les communes d'Ay-sur-Moselle et de Tremery (Moselle). Dans sa réponse, M. le ministre de l'intérieur avait indiqué que la réception des feux et leur remise au syndicat intercommunal interviendraient rapidement. Or, il s'avère que des retards importants sont constatés et qu'il en résulte des risques d'accidents graves. Pour cette raison, il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer s'il lui serait possible de demander à l'autorité préfectorale de faire accélérer la mise en conformité des feux tricolores.

*Arrondissements (limites : Lot-et-Garonne).*

73. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que la sous-préfecture de Nérac (Lot-et-Garonne) avait été supprimée en 1926. Il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer les références exactes de la décision administrative ayant rétabli cette sous-préfecture.

*Assurance vieillesse : régime des fonctionnaires civils et militaires (calcul des pensions).*

74. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** demande à **M. le ministre délégué chargé de la fonction publique et des réformes administratives** quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre afin d'étendre aux fonctionnaires des départements d'Alsace-Lorraine, réfractaires à l'annexion de fait, le bénéfice des annuités de retraite pour la durée de leur expulsion durant la guerre.

*Education : ministère (services extérieurs).*

75. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** souhaiterait que **M. le ministre de l'éducation nationale** veuille bien lui indiquer quel est le ressort des académies au 1<sup>er</sup> janvier 1981, y compris pour ce qui est des territoires et départements d'outre-mer.

*Départements (dénomination).*

76. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** souhaiterait que **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, veuille bien lui indiquer quels sont les départements qui ont changé de nom depuis 1919 ainsi que la référence des dispositions législatives ou réglementaires ayant procédé aux modifications évoquées.

*Arrondissements (limites).*

77. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** souhaiterait que **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, veuille bien lui indiquer quelles ont été les créations et suppressions d'arrondissements depuis 1944 en France.

*Départements et territoires d'outre-mer (justice).*

78. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** souhaiterait que, pour ce qui est des départements et territoires d'outre-mer, **M. le ministre de la justice** lui indique une liste complète des ressorts de cours d'appel d'outre-mer et notamment lui précise le rattachement de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

*Postes et télécommunications (téléphone).*

79. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre des postes et télécommunications et à la diffusion** que la fédération des associations générales de familles de Moselle estime qu'il serait souhaitable que chaque abonné puisse contrôler lui-même ses communications téléphoniques par le biais d'un compteur donnant une facturation détaillée. Il souhaiterait donc qu'il veuille bien lui indiquer s'il lui serait possible de donner une suite favorable à cette demande.

*Circulation routière (sécurité).*

80. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur un problème lié à l'application de l'article du 16 octobre 1979 (*Journal officiel* du 24 octobre 1979) portant obligation du port du casque pour les utilisateurs de cycles à moteur. Effectivement, certains usagers présentent une intolérance physique au port du casque médicalement prouvée et disposent dans ce cas d'une attestation officielle émanant d'un praticien certifiant cette particularité d'origine diverse. Si les autorités de police, malgré l'absence d'un texte énonçant des cas de dérogation, montrent généralement de la compréhension en présence d'un utilisateur de deux-roues détenteur d'une dispense médicale, il pourrait ne pas en être de même en cas d'accident corporel, au niveau de l'estimation de certains juges. En fait, si l'absence du casque n'influe pas sur la garantie de responsabilité du deux-roues, l'assureur ne pouvant refuser de garantir son assuré conducteur du cycle sous prétexte que sa tête n'était pas réglementairement protégée, en revanche les tribunaux pourraient, le cas échéant, lui attribuer une part de responsabilité si, au moment du choc, il ne portait pas le casque légalement prévu. Le fait pourrait être assimilé à une négligence ayant concouru à la réalisation du dommage corporel du conducteur du deux-roues. Il importerait qu'une définition claire précise cette situation préoccupante ; il souhaiterait aussi connaître son point de vue en la matière.

*Banques et établissements financiers (livrets d'épargne).*

81. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre délégué chargé du budget** que l'inflation pénalise lourdement les petits épargnants, et notamment les personnes âgées qui disposent pour seules économies d'un livret à la caisse d'épargne. Dans un souci de justice, il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible de permettre à toutes les personnes âgées de plus de soixante ans de disposer à la caisse d'épargne d'un livret bénéficiant d'une indexation sur le taux d'inflation.

*Enseignement préscolaire et élémentaire (personnel).*

82. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de l'éducation nationale** que certains instituteurs occupent, en Moselle, les fonctions de psychologues et rééducateurs scolaires. Or certains maires ont décidé de supprimer l'octroi des avantages de logement à ces instituteurs. Le décret n° 76-309 du 30 mai 1976 et la circulaire n° 76-436 du 7 décembre 1976 prévoient cependant que les instituteurs concernés ont droit à une indemnité de logement. Il souhaiterait donc qu'il veuille bien lui indiquer dans quelles conditions il lui est possible d'intervenir pour que ces agents ne subissent pas un préjudice important du fait de la position variable d'une municipalité à l'autre en matière d'indemnité de logement pour les psychologues et rééducateurs scolaires.

*S. N. C. F. (lignes).*

83. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur l'intérêt qui s'attache à la mise en œuvre du projet du train touristique entre Viry et Hombourg. A sa demande, le conseil général de la Moselle a d'ores et déjà consenti un effort important en rachetant la voie ferrée et l'ensemble des équipements. Toutefois, l'avancement du projet reste subordonné à l'octroi d'une subvention nationale du fonds d'intervention pour la qualité de la vie. Il lui demande s'il serait possible de donner une suite favorable à la demande de subvention qui a été formulée.

*Mutualité sociale agricole (assurance vieillesse).*

84. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **Mme le ministre de l'agriculture** certaines incohérences en matière de calcul des retraites du secteur agricole. Une personne qui a, par exemple, été pendant treize ans aide familiale non salariée et qui a ensuite cotisé pendant sept ans au titre d'aide familiale salariée, bénéficie notamment d'une retraite inférieure à celle qu'elle aurait si elle était restée vingt ans aide familiale non salariée. Cette situation est manifestement injuste et c'est la raison pour laquelle il lui demande de lui indiquer s'il lui serait possible d'apporter les aménagements nécessaires en la matière.

*Communes (finances : Moselle).*

85. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation** que la commune de Jury a élaboré un projet comportant la réalisation simultanée d'un groupe scolaire, d'une nouvelle mairie et d'une salle polyvalente. Une demande de subvention exceptionnelle a été déposée par l'intermédiaire de la sous-préfecture de Metz-Campagne. Compte tenu du grand intérêt de ce dossier, il lui demande de lui indiquer s'il lui serait possible de le faire examiner le plus rapidement possible.

*S. N. C. F. (lignes).*

86. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports** que l'organisation de la liaison ferroviaire Metz-Paris est fort mal assurée. Le train au départ de Metz à 11 h 37 est, par exemple, très fréquemment en retard. Par ailleurs, de très nombreux trains arrivent à Paris sur les quais de départ et en partent sur les quais d'arrivée, ce qui n'est pas sans causer de nombreux désagréments aux personnes qui ont parfois de lourds bagages et qui sont ainsi obligées de se rendre dans le secteur départ pour consulter le tableau puis repartir au secteur arrivée où se trouve leur train au départ. Enfin, il arrive

fréquemment que les wagons français de première classe au départ de Paris à 18 h 49 soient complets. Il souhaiterait donc que **M. le ministre** veuille bien lui indiquer s'il serait possible de prendre toutes les mesures nécessaires en la matière.

*Urbanisme (schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme : Lorraine).*

87. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** souhaiterait que **M. le ministre de l'environnement** veuille bien lui indiquer quelle est, dans chacun des quatre départements lorrains, la liste des S. D. A. U. qui ont été réalisés jusqu'à présent ainsi que la liste des S. D. A. U. qui chevauchent plusieurs départements dont un au moins est lorrain.

*Impôts et taxes (politique fiscale).*

88. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre délégué, chargé du budget** que certaines zones (par exemple dans le département de l'Ain et dans celui de la Savoie) sont soumises à un régime fiscal et douanier spécifique. Il souhaiterait connaître la liste de ces zones, leur superficie, leur population et l'origine des spécificités du régime qui leur est appliqué.

*Anciens combattants et victimes de guerre (Afrique du Nord).*

89. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre des anciens combattants** que les anciens combattants d'Afrique du Nord s'étonnent des conditions restrictives d'attribution des la carte du combattant et de la non application de l'égalité des droits. De plus, ils protestent contre le refus du Gouvernement d'accepter une modification de la loi du 9 décembre 1974 afin d'améliorer les conditions d'attributions de la carte du combattant. En outre, ils souhaiteraient que les conclusions de la commission tripartite ayant fixé à 14,26 p. 100 le décalage entre les pensions militaires d'invalidité et le traitement des fonctionnaires soient adoptées afin qu'une stricte proportionnalité soit respectée.

*Pétrole et produits raffinés (raffineries : Moselle).*

90. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de l'industrie** que la raffinerie de Hauconcourt a été implantée en Lorraine en raison des besoins importants de la sidérurgie en fuel lourd. Toutefois, ces besoins ont été réduits de 75 p. 100 environ. Or, le fuel lourd est un produit très difficilement transportable à longue distance. Ne disposant pas des équipements de craquage susceptibles de transformer le fuel lourd en produits plus volatils, la raffinerie de Hauconcourt a donc dû réduire considérablement son activité qui est passée de près de 5 millions de tonnes en 1973 à moins de 3 millions de tonnes en 1980. Compte tenu de l'accentuation du recul de la production et de ce que la raffinerie ne possède qu'une ligne de production, elle fonctionne actuellement en dessous du minimum technique nécessaire pour alimenter les circuits de manière continue. De ce fait, il faut déjà l'arrêter par intermittence. Les mutations de la technologie mettent en cause à court terme l'existence des raffineries qui ne sont dotées que d'installations de distillation. C'est pourquoi la pérennité de la raffinerie de Hauconcourt est subordonnée à la construction d'une unité de craquage du fuel lourd. En conséquence, il lui demande s'il lui serait possible de favoriser la réalisation des investissements nécessaires.

*Voirie (autoroutes : Moselle).*

91. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, que son prédécesseur avait été amené à confirmer tout l'intérêt qui s'attachait à la réalisation, au plus tôt, de la partie Est du contournement autoroutier de Metz. De plus, il avait bien voulu accepter, à sa demande, qu'une nouvelle étude du tracé de ce contournement au Sud-Est de Metz soit effectuée pour tenir compte des remarques des communes concernées. Or le nouveau projet élaboré en 1980 par le service de l'équipement présente encore certains inconvénients, notamment à proximité de Peltre, de Pouilly, de Marly et surtout au Nord de Cuvry où le tracé retenu passe à quelques dizaines de mètres d'un lotissement. A la suite d'une réunion organisée le 2 mars 1981 par lui avec la participation de plusieurs élus locaux, le directeur

départemental de l'équipement a accepté de faire procéder à des études complémentaires pour rectifier le tracé projeté entre Peltre, Pouilly et Marly, et pour le déplacer au Nord de Cuvry en l'éloignant d'environ 150 mètres de la zone urbanisée et en construisant un talus susceptible de couper la propagation du bruit. Ces différents aménagements, qui donnent satisfaction aux diverses localités, n'ont cependant pas encore été confirmés officiellement. C'est pourquoi il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer s'il lui serait possible de donner des instructions en ce sens à ses services.

#### Chauffage (chauffage domestique).

92. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de l'Industrie** sur le décret du 31 décembre 1979 qui prévoit qu'à partir de 1985, les frais de chauffage dans les immeubles collectifs devront obligatoirement être répartis entre les occupants en fonction de leur consommation, d'où la nécessité d'équiper les logements d'appareils de comptage des quantités de chaleur. Il lui demande : 1° si le ministère compte accorder un certificat officiel d'homologation afin que les acheteurs des appareils de mesure procèdent à leur acquisition avec le maximum de garanties techniques ; 2° quels efforts seront accomplis pour que cet important marché profite aux entreprises françaises.

#### Arrondissements (limites).

93. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur l'intérêt qu'il y a à ce qu'une même catégorie de circonscriptions territoriales corresponde à une étendue homogène. Pour cette raison, il souhaiterait connaître quels sont les arrondissements en France qui ne comportent qu'une seule commune. Il souhaiterait également connaître les références de l'acte administratif ayant créé ces arrondissements.

#### Impôts locaux (impositions et taxes perçues au profit des régions : Lorraine).

94. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que les bilans de recensement présentent un intérêt d'autant plus important qu'ils sont complétés par des données financières relatives aux collectivités locales. Dans cet ordre d'idées, et pour l'année 1975, il souhaiterait que **M. le ministre d'Etat** veuille bien lui indiquer quelle est la participation de chacun des dix-neuf arrondissements de la région Lorraine dans le budget de la région, pour ce qui est de la fiscalité additionnelle aux quatre impôts locaux et à la redevance des mines.

#### Patrimoine esthétique, archéologique et historique (monuments historiques : Moselle).

95. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur la demande de subvention au titre du fonds d'aménagement urbain déposée par la commune de Vany (Moselle) pour l'aménagement du terrain où sera reconstruite la « croix à trois jambes », qui est un monument historique détruit au cours de la Seconde Guerre mondiale. Compte tenu de l'intérêt de cette affaire, il souhaiterait que **M. le ministre** veuille bien lui indiquer s'il lui est possible de donner le plus rapidement possible une suite favorable au dossier de demande de subvention déposé par la commune de Vany.

#### Démographie (recensements).

96. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que les départements d'Alsace-Lorraine présentent de nombreuses spécificités. C'est pourquoi, en 1982, le recensement comportait un questionnaire relatif aux langues parlées et aux religions pratiquées. Compte tenu du grand intérêt statistique et sociologique de ces questions, il souhaiterait savoir s'il serait possible de prévoir, lors du prochain recensement, qu'un questionnaire du même type soit également préparé pour les trois départements d'Alsace-Lorraine.

#### Sécurité sociale (cotisations).

97. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de la santé** que l'ensemble de la population d'Alsace-Lorraine est très attaché aux particularismes du régime de sécurité sociale. Toutefois, la caisse de compensation spécifique à l'Alsace-Lorraine qui est chargée d'encaisser les 2 p. 100 supplémentaires de cotisations sociales et de payer en contrepartie un supplément de prestations aux assurés sociaux est largement excédentaire. Les statistiques prouvent en effet que son seuil d'équilibre correspondrait à un taux de cotisations supplémentaires qui ne devrait être que de 1,2 à 1,5 p. 100. Il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible de revoir en baisse le taux de cotisations susévoqué. Il souhaiterait également connaître quelle est la décision réglementaire qui a fixé initialement le taux à 2 p. 100.

#### Chômage : indemnisation (allocations).

98. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre du travail** que le décret n° 80-897 du 18 novembre 1979 fixe les conditions d'attribution et de calcul de l'allocation de base et de l'allocation de fin de droits pour les agents civils non fonctionnaires de l'Etat ainsi que pour les agents non titulaires des collectivités locales. Or, il s'avère que les services du ministère du travail de l'agence nationale pour l'emploi refusent d'appliquer ce décret en prétextant que les circulaires d'application ne sont pas parues. Il attire son attention sur l'abus de droit qui existe en la matière puisque l'article 25 du décret prévoit que la nouvelle réglementation doit être appliquée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1980. Il lui demande donc s'il ne lui serait pas possible de faire en sorte que les fonctionnaires de son ministère et les responsables de l'agence nationale pour l'emploi respectent la réglementation, ce qui est d'autant plus important en l'espèce que de nombreuses personnes sont privées de tout secours depuis le mois de décembre 1980 pour la seule raison que certains services refusent d'appliquer la réglementation qui est pourtant tout à fait explicite.

#### Cours d'eau (aménagement et protection : Lorraine).

99. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de l'environnement** qu'un plan d'eau très important a été réalisé en Lorraine sous le nom de « Lac de la Madue ». Or, il semblerait qu'actuellement, les conséquences d'une rupture du barrage aient été mal étudiées. Il souhaiterait notamment savoir si, récemment, de nombreuses pannes dans les appareils de contrôle de la tenue du barrage n'ont pas été enregistrées. Par ailleurs, il souhaiterait savoir dans quelles conditions la tenue du barrage, qui est construit en bonne partie en terre, est assurée, notamment par rapport aux dégâts et aux cheminements créés par les rats. Il souhaiterait également qu'il veuille bien lui indiquer s'il est vrai qu'en cas de rupture, les calculs ont montré que la commune de Thiaucourt, située à plusieurs kilomètres de distance, serait submergée par environ 5 mètres d'eau et que de nombreux quartiers de la ville de Metz seraient eux-mêmes inondés. Il semblerait enfin que, dans le cadre de la préparation du plan Orsec, l'administration ait recensé les clochers situés à proximité du lac de la Madue afin de pouvoir sonner le tocsin. Il souhaiterait savoir s'il n'est pas possible de prévoir des mesures plus efficaces de mobilisation de la population.

#### Animaux (phoques).

100. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, que, depuis plusieurs années, une campagne de sensibilisation est lancée pour souligner les conditions particulièrement cruelles dans lesquelles est effectuée la chasse aux phoques. Conscients du caractère anormal des procédés utilisés par les chasseurs norvégiens et canadiens, plusieurs pays ont interdit purement et simplement l'importation de peaux de phoques. Il souhaiterait savoir s'il ne pense pas qu'une telle mesure devrait être également étendue à la France car il convient de multiplier la responsabilité de tous les pays importateurs de peaux de phoques qui rentabilisent par leurs achats les activités des chasseurs norvégiens et canadiens.

*Pétrole et produits raffinés (gaz de pétrole).*

101. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de l'Industrie** que certaines sociétés pétrolières imposent un minimum de consommation pour la vente de gaz liquide. Il s'ensuit que de nombreux usagers sont dans l'impossibilité de réaliser les économies d'énergie préconisées par les pouvoirs publics car sinon ils tombent sous le coup des pénalités prévues dans les contrats passés avec les sociétés pétrolières. Pour cette raison, il lui demande s'il ne serait pas possible de considérer comme nulle et non avenue toute clause contractuelle qui impliquerait une consommation minimale d'énergie par les particuliers.

*Expropriation (législation : Moselle).*

102. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, qu'une commune du département de la Moselle a demandé que soit déclaré d'utilité publique un projet d'aménagement qui implique l'expropriation d'un immeuble appartenant au domaine privé de la commune. Il lui demande s'il est juridiquement possible, et, si oui, dans quelles conditions et en fonction de quels textes législatifs ou réglementaires, de procéder à l'expropriation au profit d'une collectivité publique de biens appartenant au domaine privé de cette même collectivité publique.

*Automobiles et cycles (pièces et équipements).*

103. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de l'Industrie** sur les difficultés rencontrées par les personnes intéressées par l'installation de gazogène sur leurs véhicules, dont la modification se heurte à un refus d'homologation de la part de l'administration des mines. En ces temps de pénurie eù toute nouvelle source d'énergie devrait être promue, il lui demande donc ce qu'il envisage de faire pour remédier à cette situation.

*Régions (limites).*

104. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que, dans le cadre de la consultation préparatoire au référendum de 1969, les conseils généraux des départements avaient été consultés. Il souhaiterait connaître quels étaient les conseils généraux qui s'étaient prononcés en faveur du maintien des limites régionales existantes et ceux qui s'étaient prononcés en faveur de la création de grandes régions.

*Régions (limites).*

105. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que, dans le cadre de la préparation du référendum de 1969, une vaste consultation avait été organisée auprès des différentes collectivités. Il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer quelle fut la réponse de chacune de Coder sur les modifications à apporter au découpage des régions.

*Droits d'enregistrement et de timbre (taxes sur les véhicules à moteur).*

106. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de la santé** que les parents d'handicapés physiques peuvent obtenir sous certaines conditions le bénéfice de l'exonération de la vignette automobile. Les dispositions figurant à l'article 304-6 de l'annexe II du code général des impôts réservent le bénéfice de la gratuité de la vignette automobile aux véhicules de tourisme appartenant à certaines catégories d'infirmités ou d'invalides. Les parents remplissant les conditions requises doivent, pour obtenir une vignette gratuite, se présenter à la recette locale des impôts du lieu de leur domicile munis de certaines pièces justificatives. Dans certains cas toutefois (sourds-muets, infirmes mentaux...), les services administratifs exigent des documents supplémentaires émanant du directeur départemental de l'action sanitaire et sociale et attestant que l'infirmes doit être accompagné dans ses déplacements. Cette démarche supplémentaire pourrait être supprimée sans incon-

venient et remplacée simplement par une mention figurant sur la carte d'invalidité. Dans un souci de simplification, il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer s'il ne lui serait pas possible de retenir cette proposition.

*Impôts locaux (statistiques : Lorraine).*

107. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que les bilans de recensement peuvent présenter un intérêt d'autant plus important qu'ils sont complétés par les données financières relatives aux collectivités locales. Dans cet ordre d'idées et pour l'année 1975, année du dernier recensement, il souhaiterait connaître quel a été, dans chacun des arrondissements pris séparément d'Epinal, de Neufchâteau (Vosges), de Thionville-Est et de Thionville-Ouest (Moselle), le montant des impôts perçus au profit du département (total des quatre impôts classiques et de la redevance des mines).

*Transports fluviaux (voies navigables : Lorraine).*

108. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports** que tout le bassin houiller lorrain et de l'est du département de la Moselle n'a aucun accès sur les réseaux de canaux à grand gabarit, bien que la République fédérale d'Allemagne ait entrepris de canaliser la Sarre jusqu'à Sarrebruck. En donnant une priorité à la canalisation de la Sarre entre Sarrebruck et Sarreguemines, il serait donc possible de stimuler considérablement l'économie de tout le nord-est de la Lorraine. Au contraire, le canal à grand gabarit arrive déjà actuellement dans l'agglomération nancéienne et la création de l'antenne Frouard-Dombasle dans ce secteur ne présente un intérêt que pour les soudières de Dombasle. Il est donc surprenant que des démarches soient effectuées actuellement pour donner la priorité à la canalisation de la Meurthe vers Dombasle. Or, il s'avère que la pollution créée par les soudières et notamment par les rejets en grande quantité de chlorure de sodium nocif dans les eaux de la Meurthe sont actuellement à l'origine de graves problèmes tant locaux pour les utilisateurs des eaux de la Moselle que pour le Gouvernement dans le cadre des négociations internationales de la pollution du Rhin par les chlorures. Il serait donc particulièrement regrettable de créer un investissement coûteux dans le seul intérêt d'entreprises qui font preuve d'une désinvolture la plus totale vis-à-vis des intérêts de la collectivité et qui créent sans scrupules une pollution très gênante. Dans ces conditions, il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer s'il ne lui serait pas possible de donner une priorité à la canalisation de la Sarre entre Sarrebruck et Sarreguemines par rapport à la création d'une antenne à grand gabarit le long de la Meurthe entre Frouard et Dombasle. De plus, il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer s'il ne lui serait pas possible de subordonner l'éventuelle inscription au VIII<sup>e</sup> Plan des travaux de canalisation de la Meurthe à la suppression préalable de toute la pollution créée par les soudières de Dombasle.

*Prix et concurrence (commission de la concurrence).*

109. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de l'économie et des finances** que l'efficacité de la commission de la concurrence est subordonnée au respect de son indépendance et à la mise à sa disposition des moyens nécessaires pour qu'elle puisse poursuivre toutes les enquêtes engagées. Il souhaiterait donc qu'il veuille bien lui indiquer s'il ne serait pas possible de conférer aux membres de cette commission des garanties statutaires qui seraient du même type que celles dont disposent les magistrats, mais bien entendu pour une durée limitée dans le temps. De plus, il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer s'il ne serait pas possible que chaque enquête entamée puisse être poursuivie jusqu'à son terme.

*Médiateur (fonctionnement des services).*

110. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le Premier ministre** que les délais d'instruction des dossiers adressés aux services du médiateur sont particulièrement longs et dépassent, dans de nombreux cas, six mois. Il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible de doter les services du médiateur de moyens matériels suffisants pour que tous les dossiers puissent être examinés dans un délai raisonnable.

*Enseignement supérieur et postbaccalauréat  
(bibliothèques universitaires : Moselle).*

111. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'une demande de subvention a été présentée par la bibliothèque universitaire de Metz à l'établissement public régional en vue de microfilmer la presse lorraine de la période de l'annexion. Or l'administration estime qu'une telle demande devrait s'intégrer dans la politique de l'enseignement supérieur de la région. Compte tenu du caractère universitaire de la bibliothèque concernée, il semble regrettable que le microfilmage ait été repoussé en Lorraine alors que la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg avait, elle, effectué la même opération pour la presse alsacienne. Le patrimoine que représente la presse lorraine de la période de l'annexion ne sera certainement pas pris en compte directement par l'Etat car cette presse n'était pas française. C'est pourquoi il est regrettable que l'administration adopte une position particulièrement restrictive dans la sélection des dossiers de subvention à présenter à l'établissement public régional. C'est pourquoi il souhaiterait qu'il veuille bien lui indiquer s'il ne serait pas possible de demander à l'administration régionale de bien vouloir réexaminer sa position et accepter la présentation d'un dossier sur cette affaire au conseil régional.

*Sports (moto).*

112. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, que l'introduction du permis moto ne permet plus aux jeunes sportifs âgés de seize à dix-huit ans de s'enrainer sur des circuits ou des terrains privés. Il lui demande donc s'il ne lui paraît pas opportun de créer en France, pour les deux-roues, un permis de conduire sportif, à l'image de ce qui existe déjà dans de nombreux pays étrangers. Utilisable dès l'âge de seize ans, ce type de licence serait admis uniquement et exclusivement pour les compétitions, c'est-à-dire sur les circuits, terrains privés ou routes protégées à l'occasion de rencontres sportives. Une telle initiative permettrait aux motocyclistes français de se mesurer aux concurrents étrangers dans des conditions similaires sur le plan des compétitions sportives. En effet, à l'heure actuelle, les champions étrangers débutent plus jeunes que nos motocyclistes et bénéficient d'un entraînement et d'une pratique de la haute compétition plus soutenus que nos candidats, qui doivent attendre d'avoir leur permis officiel pour courir.

*Président de la République (élections présidentielles).*

113. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** souhaiterait que **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, veuille bien lui indiquer si les communes sont tenues de procéder à l'affichage, sur les panneaux réglementaires, des affiches électorales que leur transmettent certains candidats ou qui leur sont transmises au nom de ces candidats.

*Chômage : indemnisation (allocations).*

114. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre du travail** que très souvent certaines personnes bénéficiant des aides prévues pour le chômage sont dans l'impossibilité d'accepter de manière transitoire des emplois temporaires à temps partiel car elles perdent de la sorte leurs droits aux indemnités, ce qui se traduit souvent par une perte de salaire. De plus, lorsque la durée de l'emploi à temps partiel arrive à expiration, les intéressés ne perçoivent plus d'indemnisation que sur des bases très réduites et nettement inférieures à ce à quoi ils auraient eu droit s'ils avaient refusé toute activité. Il lui demande de lui préciser l'état actuel de la réglementation et les mesures qu'il est possible d'envisager pour apporter une solution favorable.

*Cultes (lieux de culte).*

115. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** souhaiterait que **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation** veuille bien lui indiquer quelles sont les bases qui fixent la participation des communes faisant partie d'une même paroisse au budget du conseil de fabrique de cette paroisse et à l'entretien du ou des lieux de culte en l'absence de toute disposition contractuelle entre les communes intéressées. Il lui demande dans quelles conditions la répartition peut être effectuée.

*Transports urbains (tarifs : Moselle).*

116. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de la santé** sur la réduction dont bénéficiaient jusqu'à présent les titulaires de carte d'invalidité à plus de 50 p. 100 pour l'accès aux autobus de transport public dans l'arrondissement de Metz-Campagne. Actuellement, la réduction a été supprimée. Il lui demande s'il ne lui serait pas possible de faire procéder à son rétablissement.

*Départements (limites).*

117. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation** sur le caractère irrationnel du tracé des limites départementales entre la Meurthe-et-Moselle, le Bas-Rhin et le département des Vosges à proximité de leur jonction commune. En effet, depuis 1871, une partie importante des communes de Raon-sur-Plaine et de Raon-lès-Leau a été transférée à la commune de Grandfontaine dans le Bas-Rhin. Il lui demande quelle était avant 1871, et quelle est actuellement, la superficie de chacune des trois communes de Raon-sur-Plaine, Raon-lès-Leau et Grandfontaine.

*Logement (prêts).*

118. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur les difficultés rencontrées par les candidats à la construction pour obtenir le financement du prêt P. A. P. lorsque leurs ressources se situent entre 70 et 100 p. 100 du plafond requis. En l'absence d'instructions précises, les directions départementales de l'équipement conservent les dossiers des intéressés dont la plupart ont été déposés au début de l'année 1980. Face à cette situation d'attente préjudiciable, il lui demande si cette catégorie d'accédants peut encore espérer bénéficier de l'aide proposée par l'Etat et dans quelle limite de temps.

*Elevage (abeilles : Moselle).*

119. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **Mme le ministre de l'agriculture** qu'une grave épidémie menace les abeilles et donc toute l'apiculture en Moselle. Après avoir été découverte en 1904 en Asie du Sud-Est et avoir traversé toute l'U. R. S. S. et l'Europe de l'Est, la varroase est à nos frontières, en R. F. A. plus précisément, et cela depuis plusieurs années déjà. Cette maladie se propage d'environ cent kilomètres par an (d'après les calculs des chercheurs roumains), elle peut apparaître en France dans les plus brefs délais, peut-être même cette année déjà, et cela malgré les dispositions prises aux frontières en ce qui concerne les importations et tout commerce d'abeilles et de produits de la ruche en général. Actuellement, les apiculteurs du département de la Moselle sont particulièrement démunis. C'est la raison pour laquelle il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre en la matière.

*Cultes (lieux de culte).*

120. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** souhaiterait que **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation** veuille bien lui indiquer s'il est possible qu'une paroisse regroupant plusieurs communes (Alsace-Lorraine) dispose de plusieurs fabriques chargées, chacune, de l'entretien d'une partie des lieux de culte de la paroisse.

*Défense nationale (organisation).*

121. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de la défense** qu'un décret du 9 juin 1944 signé à Alger et non publié au *Journal officiel* prévoyait la création de régions militaires au fur et à mesure de la libération du territoire. Il souhaiterait connaître quels étaient les chefs-lieux de ces régions militaires et leur ressort territorial.

*Décorations (médaille des évadés).*

122. — 6 juillet 1981. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur les demandes de médailles des évadés (1939-1945) qui sont frappées de forclusion depuis le 31 décembre 1947, alors qu'aucune disposition semblable n'a été prise pour les postulants de 1914-1918. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour donner sur ce plan, aux combattants de la dernière guerre, les avantages correspondants.

*Environnement : ministère (personnel).*

123. — 6 juillet 1981. — *M. Jean-Louis Masson* rappelle à *M. le ministre de l'environnement* que l'arrêté interministériel du 5 février 1973 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 23 décembre 1962, relatif à la rémunération des fonctionnaires de l'Etat assurant à titre accessoire l'inspection des installations classées, a fixé dans son article 2 le montant des indemnités forfaitaires maximales, à savoir : 6 francs pour chacune des affaires faisant l'objet d'un rapport d'activité ; 12 francs pour chacune des affaires intervenant à la suite d'une plainte ou en matière de pollution ; 36 francs pour la rédaction des arrêtés préfectoraux portant autorisation d'ouverture (avec une ouverture à 100 francs pour certains cas particuliers). Le montant maximum annuel susceptible d'être accordé à un même agent est fixé dans la limite de 3 200 francs (toutefois, dans chaque département, pour un tiers des agents le plafond pourra être porté à 4 800 francs). Les inspecteurs des installations classées sont soit des ingénieurs des mines, soit des ingénieurs d'autres disciplines ou fonctionnaires en général du cadre A. Or le montant des indemnités est gelé depuis le 5 février 1973. Il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible d'envisager, pour tous les fonctionnaires assurant à titre accessoire les études, contrôles, enquêtes et préparations d'arrêtés d'autorisation, en matière de protection, une actualisation de l'indemnité qu'ils percevaient et, dans l'affirmative, dans quels délais il envisage de mettre en œuvre une telle actualisation compte tenu des suggestions particulières que les intéressés ont soumises.

#### Rectificatifs

I. — Au Journal officiel (*Assemblée nationale, Questions écrites*) n° 10 A. N. (Q) du 9 mars 1981.

#### QUESTIONS ÉCRITES

Page 946, 2<sup>e</sup> colonne, 17<sup>e</sup> ligne de la question n° 43559 de *M. André Georges Voisin* à *M. le ministre du budget*, au lieu de : « de bien vouloir préciser les mesures qu'a déjà prises ou... », lire : « s'il n'envisage pas, lors du prochain budget, de réajuster... ».

II. — Au Journal officiel (*Assemblée nationale, Questions écrites*) n° 21 A. N. (Q) du 22 mai 1981.

#### RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

1<sup>o</sup> Page 2237, 2<sup>e</sup> colonne, 12<sup>e</sup> ligne de la réponse à la question n° 45287 de *M. Pierre Weisenhorn* à *M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications* et à la télédiffusion au lieu de : « ...l'objet de nouvelles dispositions... », lire : « ...l'objet de nouvelles propositions... ».

2<sup>o</sup> Page 2251, 1<sup>re</sup> colonne, la question de *M. Maurice Tissandier* à *M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale* porte le numéro 28350.